

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés.

Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

Sur avis motivé du référent handicap le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation. :

- dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat
- si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat

Ces deux critères étant cumulatifs.

L'ingénieur de certification s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format. Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Activité 1 : Définition et conception d'un projet culturel. <i>A1.1 Réalisation d'un diagnostic de l'existant.</i>	C1.1 Réaliser un diagnostic critique de l'existant, en s'appuyant sur des rencontres de professionnels ainsi que sur une analyse du territoire, des aspects économiques, sociaux, touristiques, culturels et environnementaux, afin d'identifier les axes de développement culturel.	<u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre de la définition d'un projet culturel, le candidat devra : <ol style="list-style-type: none"> 1) Effectuer un diagnostic critique de l'existant 2) Analyser les résultats du diagnostic (Identification des besoins) 3) Identifier les axes de développement culturel. 	L'analyse du territoire comprend les dimensions : géographique, économique, environnementale, culturelle, touristique et sociale. L'offre culturelle est recensée et les partenaires institutionnels et associatifs sont repérés. Le diagnostic permet d'identifier les points forts, les points faibles, les contraintes, les dysfonctionnements ainsi que les attentes et besoins des publics/de la population. Les problématiques et les questions à résoudre sont identifiées. Les axes de développement culturel et les publics sont identifiés. Les éléments de l'état des lieux et du diagnostic sont synthétisés. Les outils et la méthodologie utilisés pour la réalisation du diagnostic sont présentés et justifiés.
<i>A1.2 Définition des objectifs d'un projet culturel</i>	C1.2 Définir les orientations et les objectifs du projet culturel, en s'appuyant sur le diagnostic préalablement réalisé, de manière à répondre aux besoins et enjeux préalablement identifiés.	<u>Mise en situation professionnelle :</u> A l'issue du diagnostic réalisé, le candidat devra proposer un projet culturel et en définir les objectifs.	Le projet culturel et artistique proposé est réaliste est argumenté au regard du diagnostic préalablement réalisé et des problématiques identifiées.

			<p>Les orientations et les objectifs du projet culturel sont définis. Ils sont cohérents au regard des besoins identifiés lors du diagnostic.</p> <p>Le périmètre est défini. Les publics visés sont caractérisés.</p>
<p><i>A1.3 Définition des actions à conduire et des moyens nécessaires à la réalisation d'un projet culturel.</i></p>	<p>C1.3 Traduire le projet culturel en termes d'actions à conduire, en fonction de ses objectifs et de ses finalités, de manière à déterminer les moyens humains et financiers à mobiliser dans le cadre de sa réalisation.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Décliner les objectifs du projet culturel en termes d'orientations et d'actions à conduire 2) Déterminer les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation. 	<p>Les objectifs du projet sont déclinés en termes d'orientations et d'actions à mener. Les visées des actions à mener est explicitée. Elles sont cohérentes et pertinentes au regard des besoins préalablement identifiés et des usages professionnels du secteur.</p> <p>Les contenus des différentes actions ainsi que leur forme (<i>conférence, exposition, installation, création de spectacle, film, atelier, etc.</i>) sont définis. Les publics visés, le lieu, les intervenants, et le budget dédié sont déterminés pour chacune des actions.</p> <p>Les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des différentes actions sont déterminés.</p>
<p><i>A1.4. Evaluation d'un projet culturel sur la base de la définition préalable de critères et d'indicateurs</i></p>	<p>C1.4 Définir les indicateurs et critères d'évaluation du projet culturel, en fonction de ses objectifs et finalités, de manière à en mesurer les effets et impacts (<i>culturels, sociaux, environnementaux, etc.</i>), de sa mise en œuvre.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> A partir d'un projet culturel, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Définir les critères et indicateurs d'évaluation de ce dernier 2) Evaluer le projet culturel sur la base des indicateurs 	<p>Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs relatifs aux objectifs et aux finalités du projet culturel sont définis. Ils permettent de mesurer et évaluer les effets et impacts du projet culturel selon plusieurs dimensions (<i>sociale, économique, environnementale, culturelle, etc.</i>)</p> <p>La RSO est prise en compte dans les indicateurs d'évaluation.</p>

		préalablement définis et en présenter les résultats.	<p>L'évaluation du projet est réalisée à partir des indicateurs préalablement définis. Les impact et effets du projet sont qualifiés et mesurés à un instant t.</p> <p>Un retour réflexif est émis sur les résultats de l'évaluation. Ils sont critiqués et des préconisations sont effectuées.</p>
<i>A1.5 Mobilisation les partenaires stratégiques autour d'un projet culturel</i>	C1.5 Prospector les différentes parties prenantes (<i>partenaires institutionnels, professionnels, privés, populations concernées</i>) pouvant accompagner et/ou être mobilisées dans le cadre du projet culturel, en fonction des objectifs, de l'environnement et des spécificités de ce dernier, de manière à développer des partenariats et coopérations.	<p><u>Dossier de production/diffusion :</u> Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et proposer une cartographie des partenaires (<i>réels et/ou potentiels</i>) du projet artistique. 2) Etablir un dossier de production permettant de présenter le projet aux différents partenaires. 	<p>Les partenaires institutionnels, professionnels et privés sont identifiés. Les apports potentiels de chacun des partenaires sont définis et identifiés.</p> <p>Les contreparties exigées et/ou pouvant être demandées sont identifiées. Elles sont réalistes, conformes aux usages et à la réglementation.</p> <p>Les possibilités d'accompagnement de la création artistique (résidence) et/ou de programmation sont vérifiées.</p> <p>Le dossier de production permet de présenter le projet, ses objectifs, les différentes actions envisagées, ainsi que les modalités d'évaluation du projet.</p> <p>Le dossier de production comprend le budget prévisionnel.</p>
<i>Activité 2 : Gestion des aspects budgétaires, administratifs, et juridiques d'un projet culturel.</i>	C2.1 Etablir le budget prévisionnel du projet culturel, en évaluant et répertoriant l'ensemble des postes de dépenses et de recettes, de manière à estimer les ressources nécessaires au projet.	<p><u>Dossier de production/diffusion :</u> Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra établir et présenter le budget prévisionnel du projet culturel.</p>	<p>Le budget présenté. Il est précis, équilibré et adapté à la réglementation et aux usages professionnels (<i>conventions collectives en vigueur</i>)</p>

<p>A2.1 <i>Etablissement du budget prévisionnel du projet culturel</i></p>			<p>L'ensemble des coûts de production et d'exploitation (<i>postes de dépenses</i>) sont répertoriés dans le budget prévisionnel (<i>charges liées au personnel, charges techniques liées à la production, charges liées aux droits d'auteurs et frais annexes</i>).</p> <p>L'ensemble des produits liés à la production ainsi que les recettes des cessions envisagées sont estimés.</p> <p>L'ensemble des charges de création, de production et d'exploitation sont estimés.</p> <p>Le budget présenté précis, équilibré et adapté à la réglementation et aux usages professionnels (conventions collectives en vigueur)</p> <p>Les sources de financements recherchées sont indiquées dans la colonne produit. Les montants sont réalistes et permettent de garantir l'équilibre budgétaire. Ils sont en accord avec la nature et la durée du projet.</p>
<p>A2.2 <i>Réalisation et suivi des demandes de subventions</i></p>	<p>C2.2 Effectuer des demandes de subventions, aides, mécénat, sponsoring, partenariats, en collectant les différentes pièces nécessaires à la constitution des dossiers, et en assurant leur suivi administratif auprès des partenaires institutionnels, afin de financer le projet.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un dossier de production 2) Identifier les potentielles sources de financement 3) Etablir les démarches administratives nécessaires. 	<p>Les argumentaires présentant le projet culturel sont en accord avec les usages professionnels et adaptés à l'organisme ciblé.</p> <p>Les différentes sources de financements publiques et privées ainsi que leurs critères d'attribution sont identifiés.</p> <p>Les démarches administratives sont effectuées. Le formalisme est respecté et les mentions obligatoires sont renseignées.</p>

<p>A2.3 <i>Gestion et suivi budgétaire d'un projet culturel</i></p>	<p>C2.3 Suivre et analyser les évolutions budgétaires du projet culturel, en effectuant des reporting réguliers, de manière à garantir l'équilibre budgétaire et prendre les décisions stratégiques et opérationnelles adéquates.</p>	<p><u>Cas pratique :</u> A partir d'un budget réalisé, le candidat devra assurer le suivi budgétaire du projet.</p>	<p>Les supports sont actualisés en fonction de l'avancement et des aléas du projet.</p> <p>Les dépenses sont redimensionnées en fonction des financements obtenus.</p> <p>Les éventuels écarts budgétaire sont identifiés et analysés. Les causes en sont définies.</p> <p>Si nécessaire, le budget est réajusté en tenant compte des dépenses, des négociations et des exigences des parties prenantes.</p>
<p>A2.4 <i>Établissement des différents contrats nécessaires à la production et l'exploitation d'un projet culturel</i></p>	<p>C2.4 Établir les différents types de contrats <i>de coproduction, de résidence, de cession, de travail, conventions, etc.</i> nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réglementations applicables - Des accords mutuels entre les parties-prenantes - Des spécificités de la production afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs. 	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rédiger une convention de partenariat 2) Rédiger un contrat de travail 3) Rédiger un contrat de cession, de co-production, de coréalisation, de location ou de mise à disposition 	<p>Le formalisme des différents contrats est respecté. Les obligations et engagements de chacune des parties prenantes sont formulés.</p> <p>Les mentions obligatoires sont présentes.</p> <p>Les contrats élaborés tiennent compte de la réglementation en vigueur en matière de droit du travail (<i>convention collective, risques couverts, conditions d'annulation, etc.</i>)</p>
<p>A2.5 <i>Mise en œuvre les opérations réglementaires liées au projet culturel.</i></p>	<p>C2.5 Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires, afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre d'un projet artistique le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les organismes de collecte des droits 2) Remplir les demandes d'autorisation afférentes au projet 	<p>Les organismes de collecte des droits sont identifiés.</p> <p>Les demandes d'autorisation sont correctement complétées et adaptées à la nature des droits.</p>

<p>Activité 3 : Organisation de la mise en œuvre du projet culturel.</p> <p><i>A3.1 Identification des lieux d'accueil</i></p>	<p>C3.1 Evaluer l'adéquation des lieux d'accueil aux besoins techniques et artistiques du projet, en s'appuyant sur leurs fiches techniques, afin de procéder - en concertation avec les équipes - aux ajustements nécessaires.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre de l'organisation d'un événement artistique et culturel, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et cartographier les différents lieux d'accueil pouvant recevoir l'événement 2) Produire un dossier technique comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - La fiche technique du projet - La fiche technique du lieu d'accueil 3) Etablir le plan d'implantation 	<p>Les différents lieux pouvant recevoir l'événement sont cartographiés et leur adéquation est évaluée au regard du projet.</p> <p>Les fiches techniques (du <i>lieu d'accueil et du projet</i>) comprennent l'ensemble des données nécessaires. Elles sont exhaustives et claires.</p> <p>Les dimensions relatives à la sécurité du lieu d'accueil sont vérifiées (<i>effectifs, accessibilité, cheminement d'évacuation, etc.</i>)</p> <p>Les adaptations techniques et/ou artistiques réalisées sont contextualisées, explicitées et justifiées.</p> <p>Le plan d'implantation respecte les normes professionnelles (ex : contraintes techniques et artistiques).</p>
<p><i>A3.2 Suivi logistique des actions culturelles</i></p>	<p>C3.2 Organiser la logistique des actions culturelles, en effectuant les démarches nécessaires (<i>devis, réservations, suivi des bons de commande, etc.</i>), de manière à en assurer leur bon déroulement.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre de l'organisation d'un événement culturel et artistique, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser les aspects liés la logistique matérielle du projet (<i>transport du matériel, accessibilité, etc.</i>) 2) Organiser l'accueil, l'hébergement, la restauration et le transport des intervenants. 	<p>Les choix effectués sont justifiés en fonction des impératifs de la production (planning et tarifs).</p> <p>En cas d'aléas, les ajustements mis en œuvre sont exposés et justifiés</p> <p>Les conditions d'accueil, de transport, d'hébergement de restauration des équipes techniques et artistiques sont définies et organisées. Une attention est portée à l'aspect environnemental des prestations choisies.</p>

<p>A3.3 <i>Organisation et suivi de la régie d'exploitation du projet.</i></p>	<p>C3.3 Coordonner les équipes d'accueil, en s'appuyant sur l'élaboration des feuilles de route et des plannings des intervenants, de manière à organiser l'accueil du projet.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> A partir d'un projet culturel, notamment de son dossier de production, le candidat devra rédiger les feuilles de route et le(s) planning(s) à destination des équipes d'accueil.</p>	<p>Les feuilles de route respectent une mise en forme conforme aux pratiques professionnelles.</p> <p>Les feuilles de route sont précises et détaillées. Elles comprennent : les actions à réaliser, les jalons, les moyens mobilisés, etc.</p> <p>Le planning permet de coordonner les différents intervenants. Il définit les actions, le calendrier, ainsi que les ressources à mobiliser.</p>
<p>Activité 4 : Conception d'actions de médiation culturelle</p> <p>A4.1 <i>Détermination des publics ciblés par les actions de médiation.</i></p>	<p>C4.1 Déterminer les publics concernés par la médiation culturelle, en fonction de leurs caractéristiques (<i>âge, CSP, niveau scolaire, handicap, etc.</i>) et/ou de leurs intérêts communs, de manière à concevoir des actions de médiation adaptées.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> A partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra déterminer les publics visés par les actions de médiation culturelle.</p>	<p>Les caractéristiques des publics cibles sont explicités et justifiés au regard des objectifs du projet.</p> <p>Les publics cibles sont cartographiés selon leurs caractéristiques.</p> <p>Les adaptations spécifiques nécessaires sont définies (<i>ex : moyens nécessaires à la prise en compte d'un type de handicap spécifique</i>).</p>
<p>A4.2 <i>Conception de parcours de médiation culturelle</i></p>	<p>C4.2 Elaborer les dispositifs/parcours de médiation culturelle, en définissant les objectifs, les actions à mener, les modalités et critères d'évaluation de ces actions, ainsi que les outils et supports de médiation, de manière à mettre en relation le public visé et les contenus culturels/artistiques.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> A partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra concevoir un dispositif/parcours de médiation culturelle.</p>	<p>Les actions de médiations sont définies (<i>ex : conférences, animations, ateliers, visites commentées, etc.</i>). Elles sont justifiées au regard de la nature du projet et du/des public(s) visé(s).</p> <p>Les modalités et critères d'évaluation des actions définis sont précisés. Ils tiennent compte des objectifs, du contexte et du/des public(s) visé(s).</p>

			<p>Les moyens nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de médiation sont définis.</p> <p>Les outils et supports de médiation sont définis. Leur choix est justifié au regard d'indicateurs (<i>public, âge, caractère pédagogique, fonctionnalités, etc.</i>)</p>
<i>A4.3 Conception d'outils et de support de médiation culturelle</i>	C4.3 Concevoir des outils et supports de médiation (<i>images, écrits, supports audio, multimédias, etc.</i>), en veillant à les adapter aux différents types de public, dans le but de faciliter leur compréhension et leur participation à l'activité de médiation.	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> A partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra concevoir des outils/supports de médiation.</p>	<p>Les supports proposés et leurs contenus sont adaptés à la thématique et au public visé.</p> <p>La dimension pédagogique des outils de médiation est explicitée et mise en exergue par rapport au public visé.</p>
<i>A4.4 Elaboration de fiches pratiques d'action de médiation culturelle</i>	C4.4 Elaborer des fiches pratiques, en précisant le déroulé, les moyens, les modalités, et les conditions de réalisation des actions, afin d'outiller les intervenants et médiateurs dans la mise en œuvre des actions de médiation.	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> A partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra élaborer la fiche pratique d'une action de médiation.</p>	<p>Le contexte et les objectifs de l'action de médiation sont rappelés au sein de la fiche pratique.</p> <p>La fiche pratique élaborée contient les informations suivantes : le déroulé de l'action, les modalités de sa réalisation, les moyens humains et matériels nécessaires à sa bonne conduite, les modalités et critères d'évaluation de l'action.</p> <p>La fiche pratique est structurée et concise. Elle permet de retrouver rapidement les informations nécessaires à la bonne conduite de l'action de médiation.</p>
<i>Activité 5 : Communication autour du projet et de ses activités culturelles.</i>	C5.1 Etablir un plan de communication digitale et hors ligne, en définissant et caractérisant les différentes actions à mener	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre d'un projet culturel et d'un budget alloué à la communication,</p>	<p>Le plan de communication répertorie les différentes actions à réaliser, leur objectif, leur périodicité, leur durée, les canaux et</p>

<p>A5.1 <i>Mise en œuvre une stratégie de communication</i></p>	<p>ainsi que leurs objectifs, de manière à promouvoir le projet culturel.</p>	<p>le candidat devra élaborer un plan de communication digital et hors ligne permettant d'organiser la promotion du projet culturel.</p>	<p>supports utilisés ainsi que les moyens humains et financier à mobiliser.</p> <p>Le budget alloué au plan de communication est adapté à la nature du projet</p> <p>Le choix des médias/supports (<i>on-line/off-line</i>) est justifié au regard des objectifs et des publics visés.</p> <p>Le plan de communication respecte le budget alloué à la promotion du projet culturel.</p>
<p>A5.2 <i>Déploiement d'une communication en ligne</i></p>	<p>C5.2 Déployer une communication digitale, en s'appuyant sur la réalisation de campagne e-mailing et la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux, afin d'accroître la visibilité sur les actions culturelles menées.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre de la promotion d'un projet culturel, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Elaborer les supports de communication en fonction des canaux et des publics visés 2) Déployer une communication online et/ou offline 	<p>Les supports et leurs contenus sont adaptés au public visé ainsi qu'aux canaux de communication utilisés.</p> <p>La charte graphique est respectée et justifiée au regard de la nature du projet culturel et du/des publics cible.</p> <p>Les résultats/impacts des campagnes de communication en-ligne sont mesurés et présentés.</p>
<p>A5.3 <i>Mise en œuvre d'une stratégie médias</i></p>	<p>C5.3 Rédiger des communiqués et dossiers de presse à destination des médias, en fonction de leur ligne éditoriale, de la nature du projet ainsi que des publics visés, de manière à informer et rassembler autour du projet culturel.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre de l'organisation d'événements culturels, le candidat devra réaliser :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Un fichier presse 2) Un communiqué et un dossier de presse. 	<p>Les médias ciblés sont pertinents au regard des sujets évoqués.</p> <p>Le dossier de presse et le communiqué de presse respectent le formalisme attendu.</p> <p>Le sujet et l'objectif du communiqué de presse sont identifiés. L'information principale est concise et clairement formulée.</p>

--	--	--	--